



Amiens, 29 janvier 2019

Communiqué de presse

La Somme en vigilance orange neige-verglas Mesures de prudence



Météo France a placé le département de la Somme en vigilance orange neige-verglas du mardi 29 janvier à 19h00 jusqu'au mercredi 30 janvier à 12h00.

Un certain nombre de mesures de précaution ont été prises par les autorités gestionnaires, renseignez-vous sur les conditions de circulation avant de prendre votre véhicule :

- Le Conseil régional des Hauts-de-France a suspendu pour la journée du mercredi 30 janvier les transports interurbains et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire régional.

- Le Conseil départemental a suspendu pour la journée du mercredi 30 janvier les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du département de la Somme.

- Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a pris un arrêté, applicable du mardi 29 janvier à 18h00 jusqu'au mercredi 30 janvier à 12h00 :

◆ de réduction de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 7,5 tonnes , limitée à :

- 110 km/h sur les portions d'autoroute normalement limitées à 130 km/h

- 90 km/h sur les portions d'autoroute et routes nationales normalement limitées à 110 km/h

◆ d'interdiction de circulation des véhicules affectés au transport de voyageurs et de marchandises, y compris les marchandises dangereuses, dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes, sur l'ensemble du réseau routier national concédé et non concédé de la région Hauts-de-France.

- La préfète de la Somme a interdit la circulation des véhicules à moteur dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes, sur l'ensemble du réseau routier secondaire du département de la Somme, du mardi 29 janvier à 18h00 jusqu'au mercredi 30 janvier à 12h00.

Service communication et représentation de l'Etat

03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>